



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 119073

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les inquiétudes exprimées par le Collectif SOS Justice 57 concernant le tribunal de grande instance de Metz. Celui-ci souligne en effet qu'en raison d'un manque de magistrats au TGI de Metz, le délai de convocation en matière pénale d'un mineur devant le juge des enfants est passé de 1 à 10 mois. Le Collectif SOS Justice 57 ajoute que le service chargé de réaliser les mesures d'investigation et d'orientation éducative (IOE) a indiqué, en août 2011, au juge des enfants qui ordonnait ces mesures, que celles-ci n'étaient plus financées jusqu'à janvier 2012 et ne pourraient être réalisées. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119073

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10485

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)